

Le Canada a continué de prendre une part active au programme de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (UIIRF). En Tchécoslovaquie, un haut fonctionnaire de la Direction générale des Forêts a assisté aux réunions du Comité permanent et du Comité spécial, de même qu'aux réunions du Comité d'organisation établi en vue de revoir les structures internes de l'UIIRF. Un membre de la Direction prend part aux travaux du groupe de travail de l'UIIRF sur la lutte contre les incendies de forêts, et plusieurs autres agents participent, chacun dans sa sphère, aux travaux de l'UIIRF. Le Canada fournit en outre une aide financière à la préparation de la version anglaise et de la version française d'une terminologie forestière multilingue, sous les auspices du Comité mixte de bibliographie et de terminologie de l'OAA et de l'UIIRF.

#### COOPÉRATION AVEC L'ACDI

La Direction générale des Forêts agit à titre consultatif auprès de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en matière d'aménagement forestier des pays en voie de développement. Pendant l'année, la Direction a fini de revoir les inventaires forestiers exécutés plus tôt au Ceylan, au Pakistan, dans l'île de la Dominique, au Nigéria, en Malaisie, pour le compte de l'OAA et de l'ACDI. Un membre de la Direction générale participe, au Laos, au programme de formation d'une équipe de spécialistes chargés d'étudier les ressources forestières et d'en faire l'inventaire. La Direction accorde aussi une aide à l'ACDI en plaçant des étudiants en foresterie dans des universités canadiennes et des écoles de gardes-forestiers et en offrant pendant l'été, de concert avec certains établissements de la Direction générale des Forêts, des cours de formation pratique.

Le ministère a continué de fournir une aide financière à l'Institut forestier du Commonwealth et poursuivi ses échanges avec le Bureau des Forêts du Commonwealth et l'Institut de surveillance biologique du Commonwealth.

Les représentants de la Direction générale des Forêts ont assisté à plusieurs réunions internationales, entre autres le Congrès international d'entomologie, à Moscou, et le Congrès international de photogrammétrie, à Lausanne, en Suisse. Plusieurs agents ont participé aux travaux de la Commission économique pour l'Europe (Comité du bois) par la rédaction de documents. Huit Canadiens s'intéressant à la protection des forêts contre les incendies, les insectes et les maladies, ont profité d'un accord intervenu entre le Canada et l'URSS, pour se rendre en ce pays. Quatre membres de la Direction générale des forêts faisaient partie de cette délégation.

#### LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

La Commission des prix et des revenus a été établie le 19 juin 1969 et chargée "d'enquêter et de faire rapport sur les causes, les mécanismes et les

effets de l'inflation et d'informer ceux qui sont ordinairement appelés à prendre des décisions affectant les prix et les revenus, ainsi que le Gouvernement et le grand public, sur les meilleurs moyens d'assurer la stabilité des prix".

A la suite de nombreuses discussions tenues séparément avec des représentants du milieu canadien, le Conseil des détaillants du Canada et l'Association canadienne des banquiers, la Commission a décidé de convoquer une Conférence nationale sur la stabilité des prix afin d'en arriver à un accord sur la politique nationale destinée à combattre l'inflation. Cette Conférence, qui eut lieu à Ottawa les 9 et 10 février, réunissait des hauts dirigeants d'associations nationales d'hommes d'affaires et d'agriculteurs, des représentants de groupes professionnels, des chefs de file du milieu des affaires et hauts fonctionnaires des Gouvernements fédéral et provinciaux. Les participants se sont déclarés prêts à s'imposer un degré significatif de contrainte dans leurs politiques de détermination des prix en 1970 et, dans l'ensemble, ils sont tombés d'accord sur les points suivants:

- a) Les entreprises en général, si elles sont appelées à le faire, réduiraient le nombre et l'ampleur des augmentations de prix qu'elles décrèteraient normalement en 1970.
- b) Plus précisément, lorsque des augmentations de prix s'imposent pour compenser des accroissements de coût, et que les conditions du marché le rendront possibles, les entreprises, en général, si elles sont appelées à le faire, s'assureraient que les hausses de prix sont nettement inférieures au montant nécessaire pour couvrir les accroissements de coûts sur la base d'un volume normal de production et de vente.

Lors de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, tenue à Ottawa les 16 et 17 février 1970, le Gouvernement fédéral et tous les Gouvernements provinciaux ont appuyé le projet de la Commission d'inviter sans tarder les entreprises à observer le principe de base adopté par la Conférence nationale sur la stabilité des prix. Les premiers ministres ont instamment invité tous les Canadiens à collaborer activement à la compression des prix et des revenus au cours de 1970.

La Conférence nationale sur la stabilité des prix a aussi prévu un processus d'examen des prix qui permettrait à la Commission des prix et des revenus d'étudier les hausses de prix afin de déterminer si elles sont conformes aux critères acceptés par la Conférence.

Le Gouvernement fédéral et la plupart des Gouvernements provinciaux ont exprimé l'espoir qu'il ne serait pas nécessaire de recourir à des sanctions gouvernementales, mais ils sont convenus d'utiliser, au besoin, tous les moyens dont ils disposent pour régler les cas d'infraction grave aux critères de fixation des prix qui seraient signalés par la Commission.